

phoquiers ou de bateaux de chasse aux phoques.

Que le député de Skeena sache que tous les problèmes relatifs aux pêcheries ne seront pas résolus tout simplement parce que le comité permanent a étudié les demandes de crédits du ministère l'an dernier; il conviendra sans doute que cela a fourni à l'industrie de la pêche une magnifique occasion de présenter les problèmes auxquels elle fait face, et à nous l'occasion d'expliquer les mesures prises par le ministère. Je répète ce que j'ai dit l'an passé. Je comprends parfaitement l'attitude adoptée par les membres du comité.

L'honorable député a fait allusion à la question des pêcheries au saumon de la Colombie-Britannique et de l'Alaska. Tel que l'avait annoncé le comité l'an dernier, le ministère a mis en œuvre un programme de capture et de marquage de poissons dans les eaux de la Colombie-Britannique, en vue de déterminer si le saumon se trouverait en quantité suffisante dans les cours d'eau de la Colombie-Britannique et de l'Alaska pour en permettre la pêche commerciale. Le rapport a été mis à notre disposition. Nous en avons discuté avec les représentants de l'industrie et des diverses associations de pêcheurs de la côte ouest. Je puis assurer à l'honorable député que j'ai la ferme intention de déposer ce rapport, comme il me l'a demandé.

La migration du saumon rose dans cette région particulière semble varier beaucoup selon qu'il s'agit d'une année paire ou impaire. Les mouvements du Sud au Nord sont habituellement plus importants les années paires. Nous entreprendrons donc une nouvelle expérience cette année afin de recueillir toutes les données. On entreprendra cette année une expérience semblable à celle de l'année dernière et, à la suite d'entretiens avec les représentants de l'industrie et des associations de pêcheurs, nous nous réunirons avec nos amis du Sud, les représentants des États-Unis, afin d'arriver à une décision quant aux mesures à prendre.

Le député a également parlé d'une question qui a beaucoup préoccupé ceux qui s'intéressent à l'industrie de la pêche de la côte ouest. J'aimerais assurer le député que même si je viens de la côte est, je ne prends pas partie pour l'Est mais pour l'industrie de la pêche d'un bout à l'autre du Canada. Je puis dire la même chose de mon prédécesseur.

Comme le député le sait, nous avons déclaré que ce différend ne relève pas des autorités

[L'hon. M. Robichaud.]

fédérales. Selon un télégramme du ministre du Travail de la Colombie-Britannique, qu'il a cité, le ministre avait dit que les pêcheries ne relevaient pas du ministère provincial du Travail. Il est vrai qu'elles ne relèvent pas du ministère provincial du Travail. C'est une responsabilité fédérale. Mais en ce qui concerne ce différend, ce n'est pas la pêche qui est en cause. C'est le déchargement et le traitement du poisson après la prise. Le ministère de la Justice, à qui j'ai demandé conseil, m'informe que l'objet du litige concerne les droits de propriété et les droits civils, qui sont nettement des questions relevant des autorités provinciales. Malgré cela, j'ai offert mes services, de même que ceux de mes fonctionnaires, au gouvernement de la Colombie-Britannique afin de trouver un moyen de mettre fin à ce différend.

De nouveau, j'aimerais assurer au député que, dans les limites de la juridiction fédérale, je suis disposé à faire tout ce qui relève de ma compétence pour mettre fin à ce différend qui préoccupe tant l'industrie de la pêche de la Colombie-Britannique.

Le député de Vancouver-Quadra a mentionné la subvention versée aux propriétaires de navires de pêche. Il a dit qu'il y avait 170 navires en 1966 et près de 300 cette année. J'avoue ne pas comprendre ce qu'il entend par ces subventions. Le ministère des Pêcheries ne verse certainement pas de subventions. Nous avons dit bien clairement que certaines subventions ne s'appliquaient pas aux navires servant à la pêche au saumon. En outre, aucune subvention n'a été versée, aux termes des règlements du ministère des Pêcheries, aux navires de pêche de la côte du Pacifique. Si le député veut bien examiner les chiffres des subventions publiés par la Commission maritime, il verra qu'ils sont beaucoup plus faibles que ceux mentionnés dans la lettre dont il a lu un extrait cet après-midi.

● (9.10 p.m.)

Je suis au courant du problème dont plusieurs députés ont parlé, y compris le représentant d'Esquimalt-Saanich et le député de Vancouver-Quadra; il s'agit d'un conflit entre les pêcheurs de commerce et les pêcheurs sportifs, surtout dans le détroit Juan de Fuca. Sans avoir pris aucune décision définitive, j'ai dit clairement que nous songeons à réserver une partie du détroit à la pêche sportive. Bien entendu, ce n'est pas créer un précédent; nous sommes bien au courant de l'importance crois-